

## COMPTE RENDU MUNICIPAL DU 05/05/2009

Présents : Mrs LABORDE, COURTY, LAHILLADE, LE GARREC,  
TOUYA, RIU, SOMERVILLE, LASSALLE, YVORA, FRADET.  
Mmes CLAVERIE, DUVERDIER, ADOUE, LESGARDS - EXPERT.

Mme DUVERDIER Valérie est nommée secrétaire de séance.

### **\* Validation du Site Internet pour sa mise en ligne.**

La commission Communication présente au conseil le projet du site internet présentant la commune de Saubusse : [www.saubusse.fr](http://www.saubusse.fr). Quelques rubriques restent encore à peaufiner, la commission insiste sur le fait que les rubriques vivent, il est donc nécessaire que chaque association sibusate **communiquent régulièrement ses manifestations et articles**. Le conseil applaudit l'énorme travail réalisé par la commission et valide la mise en ligne du site en suivant.

### **\* Pôle médico-commercial : rapport de la commission Appel d'Offres.**

La commission Appel d'Offres s'étant réunie en présence du cabinet Barrère pour la conclusion de l'ouverture des plis de l'affaire référencée, il en ressort que les entreprises retenues sont les suivantes :

- lot 1 : VOIRIE :	Entreprise BELMONTE :	112 451,51 € TTC
- lot 2 : ASSAINISSEMENT EU et EP-AEP	Entreprise SNATP :	48 524,11 € TTC
- lot 3 : ESPACES VERTS	Entreprise l'AMI des JARDINS :	7 724.96 € TTC

soit un montant total de : 168 700.58 € TTC auxquels viennent se rajouter les honoraires de géomètre, les frais de Sydec, d' Eau, France Télécom et SPPS,

Le conseil autorise le Maire à poursuivre les formalités avec les banques.

### **\* Projet règlement cimetière.**

La commission Cimetière propose de créer et d'adapter un règlement intérieur du cimetière à partir d'exemples types. Ce règlement, une fois adapté, pourra être soumis, corrigé et avalisé par le service juridique de l'ADACL (Agence Départementale d'Aide aux Collectivités Locales). Par ailleurs, dans le cadre d'une étude d'un espace aménagé à la dispersion des cendres des défunts et aux dépôts d'urnes cinéraires, le conseil donne son accord pour délimiter un espace à l'intérieur du cimetière. Le budget prévu à cette réalisation sera affecté au budget de l'année prochaine.

### **\* Emploi au Syndicat d'Initiative pour la saison : APPEL à CANDIDATURE :**

Mr le Maire expose au conseil qu'il convient de créer, comme les années précédentes, un emploi temporaire d'Agent d'Animation afin d'assurer l'accueil des touristes pendant la période estivale.

**VU** la loi 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant disposition statutaire relative à la Fonction Publique Territoriale,

**VU** le décret 88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux Agents non Titulaires de la Fonction Publique Territoriale, le conseil, après en avoir délibéré, décide de créer un emploi temporaire d'Agent d'Animation du 1er juillet 2009 au 05 septembre 2009. Cet agent sera présent du Mardi au Vendredi de 15h à 17h30 et le samedi de 15h à 18h.

Le Maire est chargé de procéder au recrutement de cet agent après un appel à candidature. Les personnes intéressées adresseront leur candidature à la mairie, jusqu'au 31 Mai, date limite de réception.

### **\* Travaux au Parcours de santé.**

Les devis reçus en mairie, concernant la remise en état du parcours de santé, ne sont pas conformes au cahier des charges présenté. Les entreprises doivent représenter une offre conforme. Le conseil autorise le Maire à choisir l'entreprise dès réception des nouveaux devis.

### **\* Adhésion de la Commune à un contrat de vente groupée avec l' O.N.F**

L' Office National des Forêts, Direction Territoriale Sud-Ouest, a passé un contrat avec UBS-COFOGAR pour la vente sur pied à la mesure des lots de peupliers tombés suite à la tempête Klaus en provenance des forêts communales et domaniales de la Direction Territoriale du Sud Ouest.

En application de l'article L144-1-1 du Code forestier, l'ONF peut procéder à la vente de lots de bois groupant des coupes ou des produits de coupes issus de forêts communales et domaniales, ce mode de vente est dit " vente groupée".

Dans le cadre des collectivités, l'ONF en est le mandataire légal pour conduire les négociations et les ventes de bois. Les paiements de l'acheteur sont effectués vers l'ONF qui reverse à chaque collectivité la valeur des produits qui lui revient, à proportion de la quantité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente dont le montant est fixé à 1 % des sommes recouvrées ; ce reversement intervient au plus tard à la fin du 2ème suivant l'encaissement effectif par l'ONF des sommes versées par l'acheteur.

Après en avoir délibéré, le conseil donne son accord pour adhérer au contrat passé entre l'ONF et UBS-COFOGAR dans les conditions ci-dessus de la vente groupée, pour les produits issus de la forêt communale (parcelle 5) et pour un volume de 266 m3.

#### \* Organisation des Elections Européennes.

Le conseil procède à la composition des différents bureaux qui assureront la permanence le Dimanche 7 juin à l'occasion des élections européennes.

#### \* Divers

- Mr et Mme Navarro ont un projet d'ouverture d'une brasserie - pizzeria et sollicitent de la commune une location de la terrasse sur une dizaine de mètres environ dans le prolongement de la surface louée actuellement. Le conseil répond favorablement à la demande, un nouveau bail sera élaboré.
- Le maire a demandé au Conseil Général d'enlever les plastiques qui cachent les panneaux se situant sur les routes départementales signifiant aux poids lourds l'interdiction d'utiliser le pont.
- Le Conseil Général a informé le maire qu'il est impossible d'interdire la D 460 aux poids lourds car un forestier l'utilise pour son exploitation.
- Le Conservatoire des Landes a sollicité la mairie pour que celle-ci mette à disposition une salle pour les élèves. La commission culturelle doit faire une proposition au Conservatoire.
- Pour des raisons de sécurité, MACS a décidé de fermer le chemin de halage bordant l'Adour, sur les communes de St Geours de Maremne et de Josse. L'itinéraire entre Saubusse et Josse passera donc par la route de Lourgon. Il n'est pas envisagé de rouvrir cette route ultérieurement.
- Dans le cadre de la Dotation de Développement Rural, la commune décide de solliciter la Préfecture pour obtenir une subvention afin de créer au niveau du pôle médico-commercial, des bâtiments à usage de location, pour les services de proximité, les services à la personne ainsi que l'aide au maintien à l'installation des professionnels de santé. Un avant-projet a été demandé au cabinet Faget.
- Suite à la pétition des riverains de l'Adour et des personnes habitant la rue du Port, concernant l'état du quai de l'Adour, Mr Morel a sollicité la mairie pour qu'une réunion soit organisée en mairie. Cela a été fait le 04 Mai. A l'issue de cette réunion, il a été décidé sur les conseils de l'entreprise Soubestre, de faire un béton balayé de couleur ocre, résistant aux intempéries et au roulage des véhicules. Nous sommes dans l'attente de la validation de ce projet par l'architecte des Bâtiments de France, dès que cela sera fait, les travaux pourront être envisagés. Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité moins une voix, adopte cette résolution.
- Dans le cadre de la manifestation de l'Association TASSADOUR dans la Grange de Poudepé le 15 mai prochain, cette association a demandé à la mairie que lui soit prêtée l'estrade, le conseil donne son accord.
- Le remplacement des filets du Trinquet dépassant le budget voté, l'association Omnisport a décidé de demander une subvention aux organismes compétents pour compléter l'enveloppe.
- Pour relancer le tournoi de Pala, 60 équipes ont été sollicitées. Afin de faciliter la réussite de ce projet, le conseil décide de proposer l'heure d'utilisation du trinquet à 4,50 €.
- Les heures ne sonnant plus régulièrement au clocher de l'Eglise, la société Baudet a été appelée pour remédier au problème.

#### \*Les rendez-vous du mois \*

- **Vendredi 15 Mai** : à 20h30 à la Grange de Poudepé à Saubusse, l'Association TASSADOUR (Tassawt - Adour) propose un dîner concert Tass'Ad -Jazz au profit des habitants de Magdaz et du secteur de Tassawt. Prix de la soirée 30 €.
- **Samedi 30 Mai** : Randonnée Avironnaise des 3 Rivières : 11h30 apéritif à la salle des Fêtes, départ effectif vers 14h / 14h30
- **30 - 31 Mai et 1er Juin** : le Syndicat d'Initiative a pour invité le peintre B. ALEXIS, qui exposera ses oeuvres, tous les jours, de 10h. à 12h. et de 14h30 à 19h. Entrée gratuite.
- **A partir du 1er juin** : distribution de sacs poubelles à la mairie, le mercredi et le jeudi, de 14h à 17h.
- **Samedi 6 juin** : Fêtes des Mères à partir de 18h30 à la salle des fêtes.
- **Dimanche 14 juin** : Kermesse de l'Ecole, à partir de 11h30 / 12h.
- **19-20-21 juin** : Fête Patronale